

**Programme de chaires de recherche et création institutionnelles stratégiques**  
**Université du Québec à Chicoutimi**  
**Novembre 2015**

**Secteurs ciblés : arts et humanités**

L'UQAC lance la création d'un programme de chaires de recherche et création institutionnelles stratégiques qui s'adresse aux secteurs des arts et des humanités. Les départements suivants sont particulièrement ciblés : arts et lettres ; sciences économiques et administratives ; sciences de l'éducation ; sciences humaines et sociales. Tout dépendant de leur orientation, des projets provenant du Département des sciences de la santé pourraient aussi être admissibles s'ils cadrent avec les critères d'admissibilité du Fonds de recherche du Québec-Société et Culture (FRQ-SC).

**Lien avec le Plan stratégique 2013-2018 de l'UQAC**

Le Programme contribue principalement à l'atteinte de l'objectif 3.3 du Plan stratégique 2013-2018 de l'UQAC, c'est-à-dire l'élaboration d'une stratégie visant le développement des secteurs des arts et des humanités. Il contribue aussi à l'amélioration du soutien de la recherche et de la création (objectif 3.6) ainsi qu'à l'amélioration de l'image et de la notoriété de l'institution (objectif 5.2).

**Objectif général du Programme**

Le programme veut contribuer au positionnement de l'UQAC par rapport à des orientations reconnues comme étant stratégiques, notamment mais sans s'y limiter, les domaines prioritaires<sup>1</sup> du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH). Les candidats sont invités à positionner leur thématique par rapport à ces éléments et à démontrer qu'un leadership et une expertise de premier plan peuvent être assumés par l'institution au terme du mandat de la chaire ou à moyen terme.

**Objectifs spécifiques du Programme**

- Accentuer le développement de la recherche et de la création dans le secteur des arts et des humanités ;
- Encourager le maillage d'expertises différentes et complémentaires (interdisciplinarité, intersectorialité) ;
- Favoriser la consolidation du portfolio de recherche et de création de professeurs qui ne sont plus admissibles aux programmes de type établissement de nouveaux chercheurs ;
- Accentuer la visibilité et la notoriété des travaux de recherche et de création menés à l'UQAC ;
- Bâtir une capacité permettant de devenir compétitif auprès d'organismes subventionnaires reconnus.

---

<sup>1</sup> [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/priority\\_areas-domaines\\_prioritaires/index-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/priority_areas-domaines_prioritaires/index-fra.aspx)

### **Responsabilités des candidats retenus**

- Définir une programmation de recherche ou de création ;
- Favoriser le développement stratégique d'un champ de recherche ou de création ;
- Développer des projets compétitifs à l'obtention de financement provenant d'organismes subventionnaires reconnus ;
- Favoriser la formation d'étudiants-chercheurs à tous les cycles d'études ;
- Développer ou consolider des collaborations en recherche ;
- Diffuser et mobiliser les résultats des travaux de la chaire en misant notamment sur le libre accès ;
- Produire des rapports de suivi annuels et un bilan final des activités de la chaire.

### **Nombre de chaires disponible et durée du mandat**

Deux chaires sont à pourvoir. Leur financement dans le cadre du présent programme sera d'un maximum de trois ans, non renouvelable.

### **Admissibilité**

- Le candidat principal doit provenir d'un des départements ciblés par le Programme. Une codirection peut provenir de tout département.
- Le programme s'adresse en priorité aux professeurs réguliers qui ont cumulé de 7 à 14 années d'expérience sur un poste menant à la permanence dans une université (excluant les interruptions). Tout autre professeur régulier peut être considéré pour une codirection.
- Bien que les projets impliquant une direction unique seront considérés, une attention particulière sera accordée aux dossiers impliquant deux professeurs aux profils disciplinaires différents (codirection).
- Pour être étudié, tout dossier devra être accompagné d'une résolution départementale ou d'une lettre d'appui provenant de l'exécutif du département d'affiliation du candidat principal. Le document doit faire état du potentiel du projet pour le développement de la recherche et de la formation d'étudiants dans la discipline concernée.
- Deux dossiers au maximum pourront être soumis par un même département.

### **Soutien accordé et dépenses admissibles**

Chaque chaire disposera d'un budget de fonctionnement annuel de 25 000\$ et d'un dégagement d'enseignement aux fins de recherche (valeur de 9 000\$). Un budget annuel non dépensé ne pourra pas être reporté à une année subséquente. Les dépenses admissibles sont celles du CRSH. Jusqu'à 5 000\$ par année pourront être utilisés en achat d'équipement. Le budget consenti dans le cadre de ce programme ne peut être utilisé comme supplément salarial.

## Calendrier (mise à jour le 18 novembre 2015)

Date	Événement
3 novembre 2015	Lancement du concours
17 janvier 2016	Dépôt – Lettre d'intention Formulaire en ligne accessible à <a href="http://www.uqac.ca/limesurvey/index.php/494916/lang-fr">http://www.uqac.ca/limesurvey/index.php/494916/lang-fr</a>
Février 2016	Étude des lettres d'intention
Février 2016	Invitation à déposer un projet complet Quatre dossiers au maximum seront invités à déposer un projet complet. Chaque équipe disposera d'un budget de 2 500\$ pour élaborer le projet complet.
18 mars 2016	Dépôt – Projet complet Formulaire en ligne à venir
Mars 2016	Étude des projets complets Deux dossiers au maximum seront retenus pour un financement.
Avril 2016	Annonce des résultats aux candidats retenus
Mai 2016	Dépôt et présentation des projets à la Commission des études, de la recherche et de la création ainsi qu'au Conseil d'administration
Mai 2016	Annonce officielle des résultats
Mai 2016	Amorce des travaux
30 mars 2017	Dépôt du bilan d'avancement des travaux de la première année
30 mars 2018	Dépôt du bilan d'avancement des travaux de la deuxième année
30 avril 2019	Dépôt du bilan final des travaux

Par souci d'équité, aucun dossier incomplet ou remis en retard ne sera accepté.

### Critères d'évaluation

- Capacité – potentiel de réussite – du ou des candidats (35%)
- Qualité, clarté et faisabilité de la proposition (35%)
- Plan de formation à la recherche (encadrement d'étudiants inscrits dans des programmes à l'UQAC) (10%)
- Positionnement par rapport au Plan stratégique 2013-2018 de l'UQAC et aux domaines prioritaires d'organismes subventionnaires reconnus (10%)
- Plan de retombées anticipées (10%)

### **Formulaire – Lettre d'intention**

Le dépôt d'une lettre d'intention s'effectue entièrement en ligne à partir de l'adresse suivante :

<http://www.uqac.ca/limesurvey/index.php/494916/lang-fr>

Les rubriques sont les suivantes :

- Présentation de la thématique de la chaire et aperçu d'une programmation de recherche (2 pages max.) ;
- Justification du positionnement stratégique de la thématique ciblée pour le développement de la recherche et de la création à l'UQAC (2 pages max.) ;
- Potentiel du ou des candidats à la codirection et leur complémentarité, s'il y a lieu (1 page max.) ;
- Retombées anticipées pour la formation, la recherche et, s'il y a lieu, la communauté (1 page max.) ;
- Calendrier des activités envisagées, incluant les démarches pour assurer la pérennité du financement des activités de la chaire (1 page max.) ;
- CV commun canadien (format FRQSC seulement, incluant les contributions détaillées) du ou des candidats à la direction de la chaire. Le CV des collaborateurs n'est pas requis.

### **Formulaire – Projet complet**

Le formulaire en ligne est à venir. Il permettra essentiellement d'approfondir le contenu de la lettre d'intention.

### **Information**

Pour toute information à propos du Programme, on peut consulter Myriam Duperré ou Claude Gilbert.